

DICRIM – DOCUMENT D'INFORMATION À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Quels sont-ils et comment s'en protéger ?

Dompierre-sur-Yon



Édition 2023



S'informer pour se protéger

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité :

- Le préfet
- Le maire
- Le propriétaire en tant que gestionnaire
- Le vendeur ou le bailleur

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Il s'agit d'un document qui répond à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire

GILET François



Sommaire

S'informer pour se protéger.....	2
Qu'est-ce qu'un PCS?	4
Qu'est-ce qu'un risque majeur?.....	5
Les risques naturels.....	5
Inondation.....	6
Feu de forêt.....	8
Séisme.....	10
Mouvements de terrain.....	12
Tempête, vents forts, orages.....	14
Canicule.....	15
Neige, verglas, grand froid.....	17
Les risques technologiques.....	19
Transport de Matières Dangereuses (TMD).....	19
Radon.....	21
Nucléaire.....	23
Industriel.....	25
Les risques sociétaux.....	27
Attentat.....	27
Cyberattaque.....	28
Sanitaire.....	29
Rupture d'approvisionnement alimentaire.....	30
L'information acquéreur locataire (IAL).....	31
Comment bien se préparer?	32
Comment suis-je alerté?.....	33
Informations utiles.....	34

Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence entraînée par un évènement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le maire ou par la personne déléguée lorsque le maire ne peut assumer son rôle.

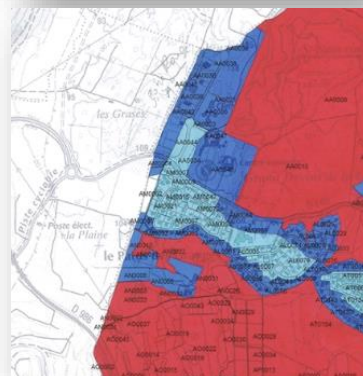
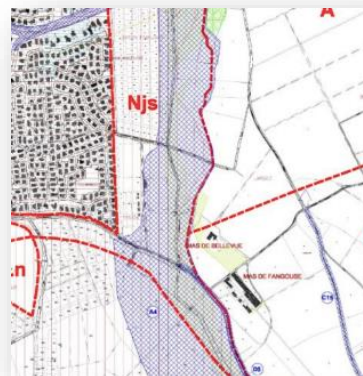
Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sureté.

Les autres documents à connaître :

Le PPRI : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

Le PLU : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Les PAPI : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations dans lesquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un évènement dommageable.

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un évènement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.



Quelques définitions :

ALÉA : Possibilité de survenance d'un phénomène ou évènement dangereux, d'origine naturelle ou technologique susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.

ENJEUX : Personnes, biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.

RISQUES : Confrontation dans un même lieu géographique d'un aléa avec des enjeux.

“ Le risque résulte de la confrontation
d'un aléa avec des enjeux. ”





Les risques naturels



Inondation

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. Il s'agit d'une montée des eaux rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. Les inondations sont de plusieurs types: débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, torrentielle et de plaine.

Dans le département

De nombreux cours d'eau parcourent le département de la Vendée. Ils peuvent être à l'origine de débordements plus ou moins importants. Les principaux bassins versants sont la Sèvre Nantaise et la Vendée. Les principaux cours d'eau susceptibles de déborder et de causer des inondations sont le Lay, la Sèvre Niortaise, l'Autise, la Boulogne, l'Issoire, et les cours d'eau côtiers.

Sur la commune

Le risque est induit par l'Yon, affluent du Lay, qui peut inonder plusieurs bourgs : La Courollière, La Breatière, La Braconnière et le bourg ancien. Le ruisseau de la Margerie, généralement à sec, peut déborder en cas de fortes précipitations. Il traverse le bourg principal et expose ainsi quelques constructions à proximité.



Les mesures mises en œuvre

La commune de Dompierre-sur-Yon est couverte par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de juin 2006.

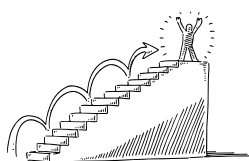
Historique CatNat

1999 à trois reprises, et 2010.

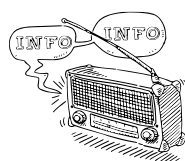
LES BONS RÉFLEXES



EMPÊCHER LES ENTRÉES D'EAU



GAGNER LES HAUTEURS



S'INFORMER



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



LIMITER LES DÉPLACEMENTS

Feu de forêt

Un incendie dit « feu de forêt » est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque, principalement dû à la présence d'essences combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

Dans le département

Le département de la Vendée est relativement peu boisé. Les massifs représentant un potentiel risque feu de forêt sont ceux du massif de Mervent, de la Forêt des Pays de Monts, des îles d'Yeu et de Noirmoutier, et les forêts de Grasla et d'Olonne.

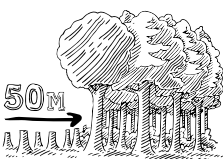
Pour connaître l'état de vigilance journalière sur le département : feuxdeforet.fr

Sur la commune

Dompierre-sur-Yon ne localise pas de zones boisées d'importance majeure. La plus grande surface boisée se trouve au nord de la commune à proximité de l'Étang de Mongé. Cependant, l'interface de 200m entre le bâti et les zones boisées représentent une surface considérable.



LES BONS RÉFLEXES



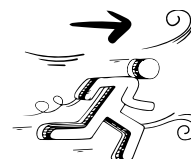
DÉBROUSSAILLER
PRÉVENTIVEMENT



NE PAS FAIRE DE FEU
NI DE BARBECUE
AUX ABORDS DES FORÊTS



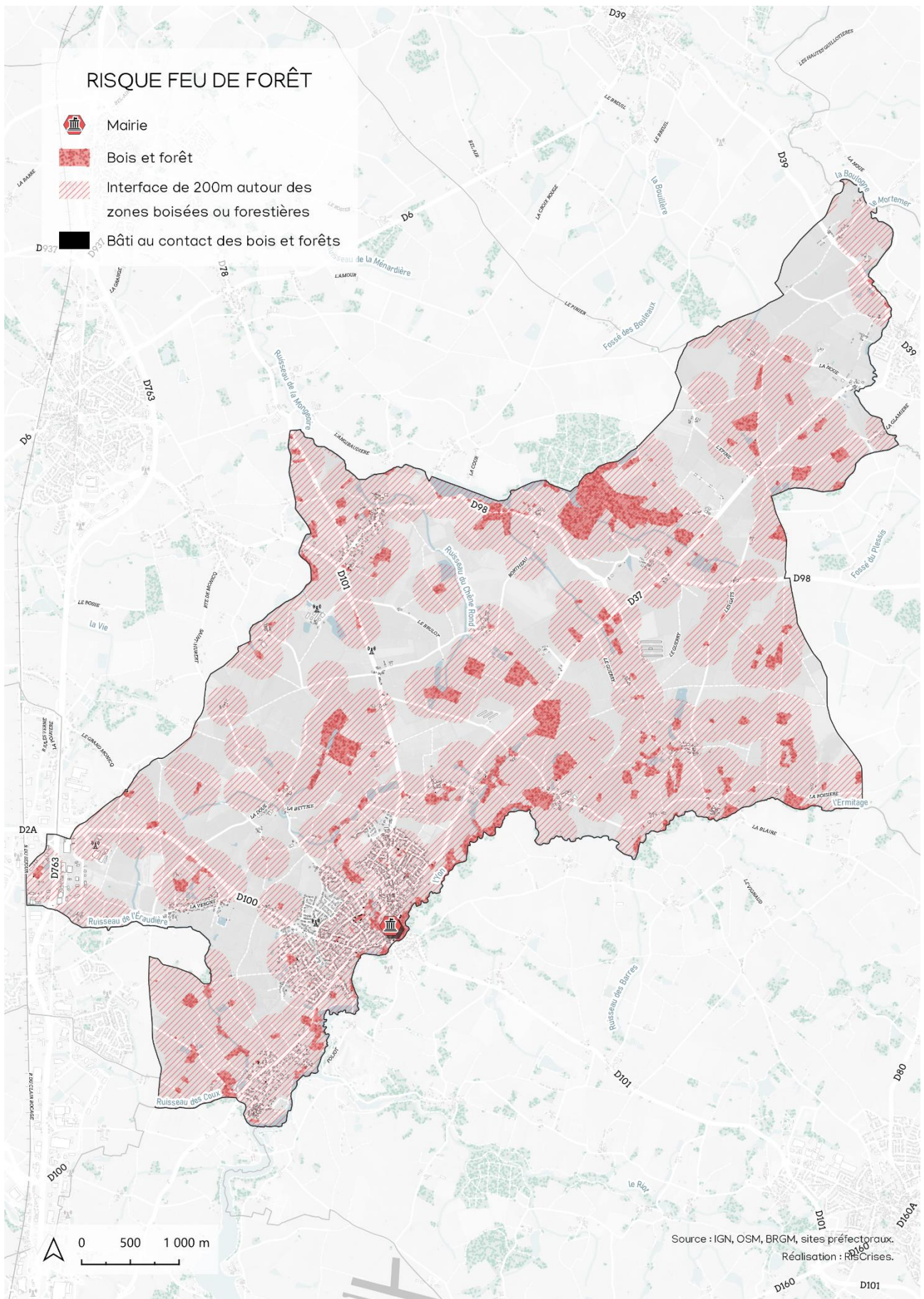
COUPER LE GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ



S'ÉLOIGNER
DOS AU VENT



DÉGAGER LES ACCÈS



Carte du risque feu de forêt

Séisme

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. C'est un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance. Les dégâts sont mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

Dans le département

L'ensemble du département de la Vendée est situé dans la zone de sismicité 3 sur 5 (sismicité modérée).

Sur la commune

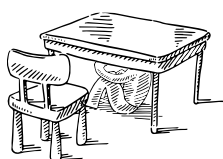
Dompierre-sur-Yon se situe donc dans cette zone de sismicité 3.



LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES ZONES DE DANGER ET DES FAÇADES



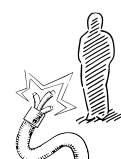
S'ABRITER SOUS UN MEUBLE SOLIDE À L'INTÉRIEUR



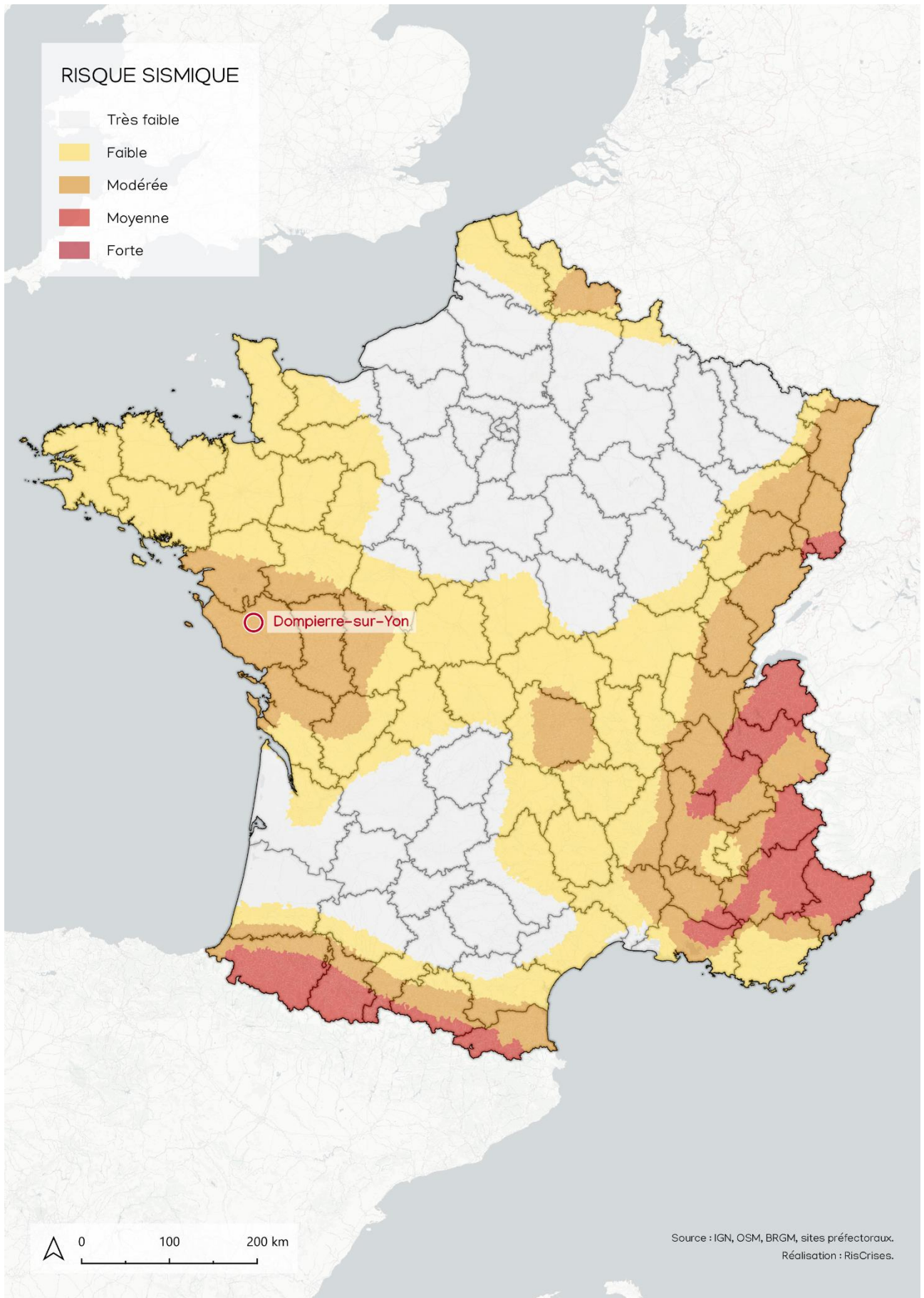
COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES, PYLONES ET ARBRES À TERRE



Carte du risque sismique

Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Ils regroupent les affaissements, les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les glissements de terrain et les retraits-gonflements des argiles.

Dans le département

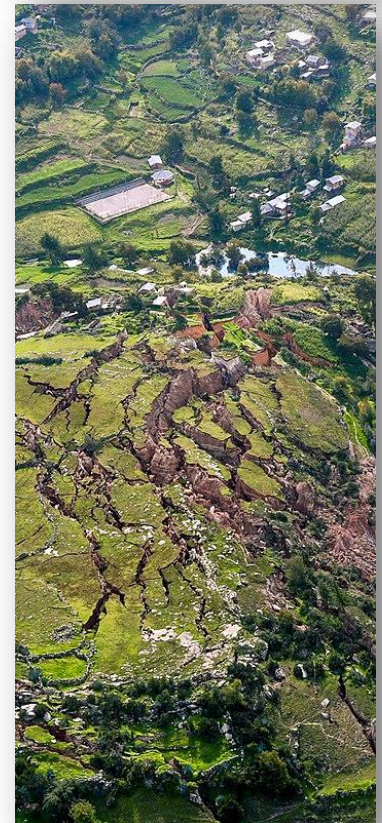
L'ensemble du département est concerné par le risque de Retrait-Gonflement des Argiles. Localement, la Vendée est aussi concernée par les glissements de terrains, les effondrements de cavités souterraines, les éboulements et chutes de blocs, ainsi que les coulées boueuses.

Sur la commune

Dompierre-sur-Yon est concerné par le phénomène de Retrait-Gonflement des Argiles. La commune est classée en niveau moyen au niveau des zones d'écoulement. Le reste du territoire est en aléa faible. Dompierre-sur-Yon est aussi impacté par le risque d'effondrement de cavités souterraines correspondant à d'anciens ouvrages civils. Celles-ci sont situées hors des zones habitées. Des phénomènes d'érosion de berges, de chute de blocs/éboulement et de coulée de boue ont déjà été observés.

Historique CatNat

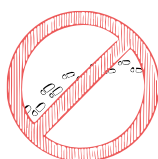
1999 et 2010.



LES BONS RÉFLEXES



S'ÉLOIGNER DES
ZONES DE DANGER



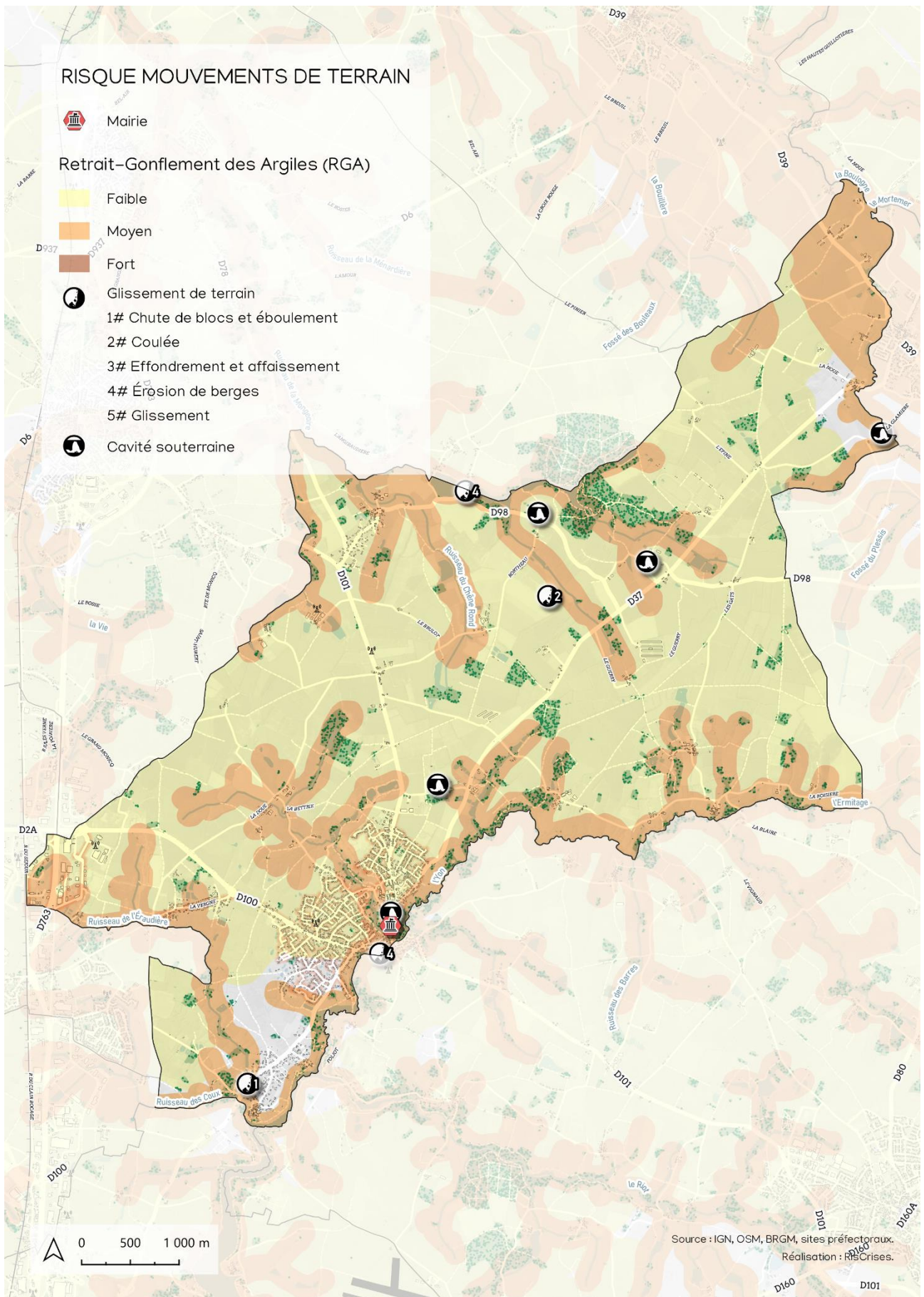
NE PAS REVENIR
SUR SES PAS



S'ÉLOIGNER DES LIGNES ÉLECTRIQUES,
PYLONES ET ARBRES À TERRE



LAISSER LES ENFANTS
À L'ÉCOLE



Carte du risque mouvements de terrain

Tempête, vents forts, orages

Les vents violents sont des vents dont la vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafales à l'intérieur des terres.

Un orage est un phénomène météorologique pendant lequel se produisent des décharges électriques, les éclairs, entre les nuages et le sol ou à l'intérieur des nuages. Il est souvent accompagné d'autres phénomènes comme des rafales de vent, des pluies intenses, ou encore de la grêle. Les risques sont l'électrisation ou l'électrocution, les incendies ou la chute d'objets.

Dans le département

Le département de la Vendée est fortement exposé aux risques de tempêtes, de vents forts et d'orages, notamment en raison de sa localisation à proximité du littoral atlantique et de son climat océanique. Le département a notamment été marqué par la tempête Xynthia en 2010, provoquée par des vents intenses (plus de 130 km/h) et un coefficient de marée défavorable occasionnant d'importantes inondations.

Sur la commune

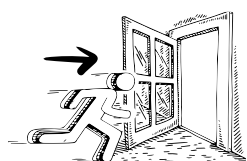
Comme l'ensemble du territoire français, Dompierre-sur-Yon peut être concerné par de fortes tempêtes, des vents violents et d'orages d'intensité importante. De plus, sa localisation dans le département de la Vendée, fait de la commune un territoire particulièrement exposé aux tempêtes formées à la suite de dépressions atlantiques.

Historique CatNat

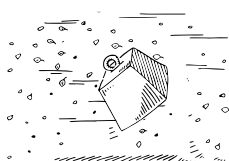
2010.



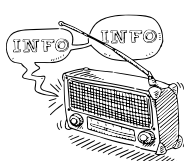
LES BONS RÉFLEXES



SE METTRE À L'ABRI



RENTREZ LES OBJETS
POUVANT S'ÉVOUER



S'INFORMER



GAGNER LES
HAUTEURS EN CAS DE
RUISSELLEMENT



LIMITER LES
DÉPLACEMENTS



S'ÉLOIGNER DES LIGNES
ÉLECTRIQUES, PYLONES ET
ARBRES À TERRE



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Carte simulée

Situation du samedi 27 février 2010 à 16h

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

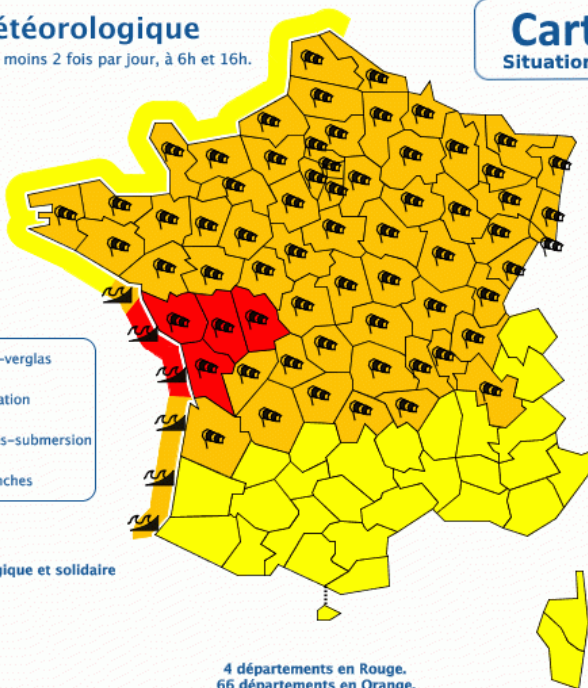
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-Inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion
	Grand Froid		Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



Consultez le [bulletin national](#)

Très forte tempête traversant le pays dimanche. Risque de submersion exceptionnelle sur le littoral de la Charente-Maritime et de la Vendée. Inondations prévues des cours d'eau atlantiques (voir Vigicrues).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :

Vagues-Submersion/Rouge – Ne prenez la mer sous aucun prétexte. – Ne circulez pas en bord de mer et ne fréquentez pas les plages ou rivages où déferlent des rouleaux. – Protégez les embarcations nautiques. – Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à évacuer vos habitations. Vent/Rouge – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – N'intervenez surtout pas sur les toitures. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

4 départements en Rouge.
66 départements en Orange.

Copyright Météo France

Carte de vigilance produite par Météo France lors de la tempête Xynthia (2010)

Canicule

La canicule est caractérisée par des températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée. La zone de danger n'est pas délimitable mais dans les îlots de chaleur urbains, les températures peuvent augmenter encore plus significativement. Les personnes à risque sont celles ou ceux dont la perception du chaud ou de la soif diminue (personnes âgées, en bas âge, vulnérables), les personnes à mobilité réduite, les personnes sans domicile fixe et les travailleurs ayant une activité à l'extérieur.

Le risque de canicule est suivi par Météo-France qui renseigne les précautions à prendre pour se protéger.

Dans le département

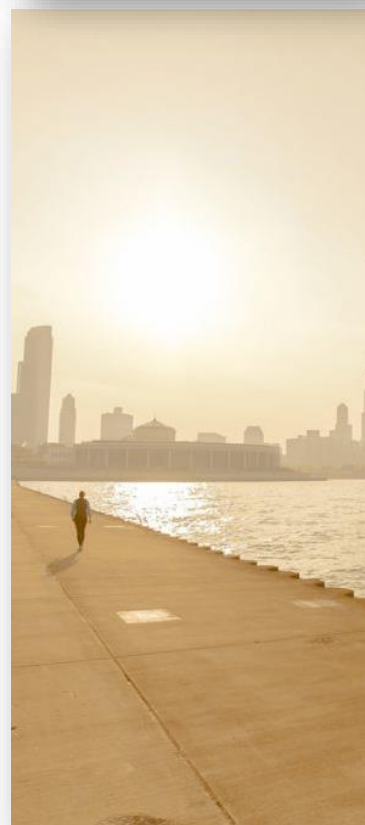
L'été, le département peut être souvent concerné par des périodes de canicule. À La-Roche-sur-Yon, le jour le plus chaud depuis 1984 a été enregistré le 18 juillet 2022 avec un record de 41,5°C. Associé à de fortes chaleurs, le département est sensible à l'état de sécheresse en raison d'une alimentation en eau essentiellement issue des eaux de surface et d'une forte demande en eau durant la saison estivale.

Sur la commune

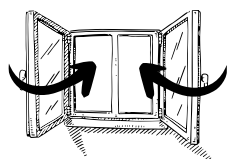
Comme le reste du département, Dompierre-sur-Yon n'est pas épargné par les épisodes caniculaires. L'été 2022 semble avoir été le plus chaud si l'on considère le record de chaleur enregistré par la station de La-Roche-sur-Yon.

Historique

Record de chaleur battu le 18/07/2022 : 41,5°C à La-Roche-sur-Yon.



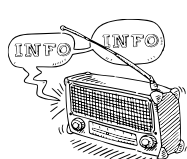
LES BONS RÉFLEXES



MAINTENIR SON LOGEMENT
FRAIS, FERMER LES VOLETS



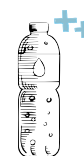
NE PAS SORTIR AUX
HEURES LES PLUS
CHAUDES



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES
DES PERSONNES
VULNÉRABLES



SE RAFFRAÎCHIR ET
S'HYDRATER
RÉGULIÈREMENT



LIMITER LES EFFORTS
PHYSIQUES



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 18 juillet 2022 à 06h00
Validité : jusqu'au mardi 19 juillet 2022 à 06h00

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

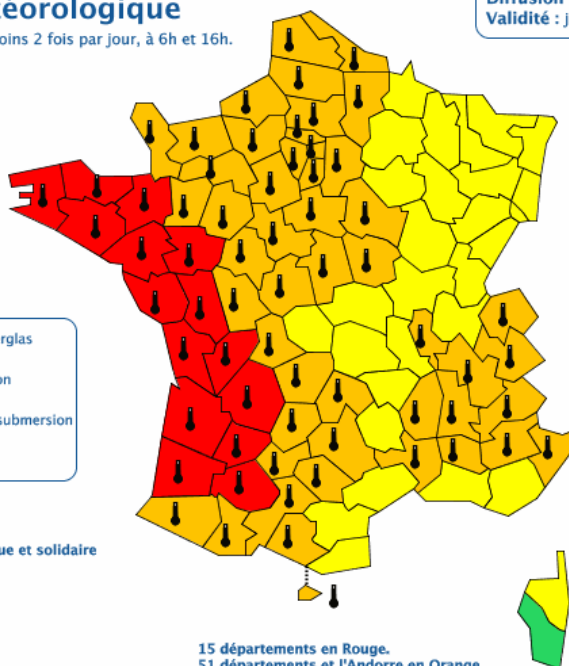
■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

■ Pas de vigilance particulière.

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-Inondation		Inondation
	Orages		Vagues-submersion
	Canicule		

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



15 départements en Rouge.
51 départements et l'Andorre en Orange.

Consultez le [bulletin national](#)

Épisode caniculaire en cours.
Sur la façade ouest du pays, pic de chaleur extrême ce lundi.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :

Canicule/Rouge – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Évitez de sortir aux heures les plus chaudes. – Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée. Canicule/Orange – Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez de l'eau plusieurs fois par jour. – Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Copyright Météo France

Carte de vigilance produite par Météo France lors de la canicule de juillet 2022

Neige, verglas, grand froid

Le verglas, mince couche de glace naturelle qui se forme sur un sol au-dessous de 0°C, peut s'avérer dangereux pour les populations et notamment celles qui empruntent les axes routiers.

Le grand froid se définit d'abord par les températures : niveau constaté mais aussi ressenti compte tenu du vent et de la durée. Il intègre éventuellement la présence de neige (épaisseur, nombre d'épisodes, nature de la couverture neige ou glace). Ces épisodes de grand froid sont également caractérisés par l'étendue géographique. Pour prévenir les populations vulnérables face à cet aléa, le plan de gestion « Grand Froid » peut être mis en place. Il se base sur la vigilance météorologique et sur les températures diurnes ressenties. Il comporte un niveau de veille saisonnière allant du 1^{er} novembre au 31 mars.

Dans le département

Comme l'ensemble du territoire français, le département de la Vendée peut être concerné par des périodes de grand froid et/ou de forts épisodes neigeux. À cela, peut s'associer le risque de verglas. La température minimale enregistrée à La-Roche-sur-Yon a été relevée le 10 février 1986 avec -15,4°C.

Sur la commune

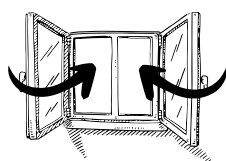
Comme le reste du département, Dompierre-sur-Yon n'est pas épargné par les épisodes de neige, de grand froid et de verglas. L'hiver 1986 semble avoir été le plus froid si l'on considère le record de froid enregistré par la station de La-Roche-sur-Yon.

Historique

Record de froid battu le 10/02/1986 : -15,4°C à La-Roche-sur-Yon.



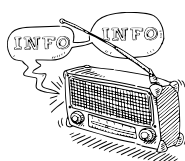
LES BONS RÉFLEXES



FERMER LES PORTES ET
LES FÉNÊTRES



LIMITER LES
DÉPLACEMENTS



S'INFORMER



PRENDRE DES NOUVELLES
DES PERSONNES
VULNÉRABLES



S'ÉLOIGNER DES LIGNES
ÉLECTRIQUES, PYLÔNES ET
ARBRES À TERRE



Les risques technologiques

Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

Dans le département

La diversité des lieux d'accidents probables (routes de transit, desserte locale, voies ferrées, voies maritimes et sites portuaires) et la diversité des causes contribuent à la présence du risque TMD sur l'ensemble des communes du département. Les principaux axes en termes de trafic ou de volume de transit, ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en termes de densité de population doivent être considérés comme les sites les plus sensibles à ce risque.

Sur la commune

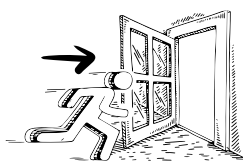
À Dompierre-sur-Yon, le risque de Transport de Matières Dangereuses est routier. Il est principalement induit par la départementale D37 qui traverse le centre-bourg et par la D763 qui traverse la commune sur une toute petite partie de son territoire au niveau de la zone d'activités de L'Eraudière. Des enjeux importants comme des logements ou des commerces peuvent se situer dans la zone de danger.



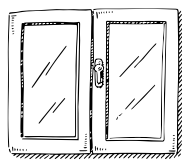
Historique

Un accident de TMD a eu lieu en 2010.

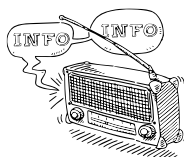
LES BONS RÉFLEXES



SE CONFINER DANS
UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS,
COUPER LA CLIM ET LA
VENTILATION



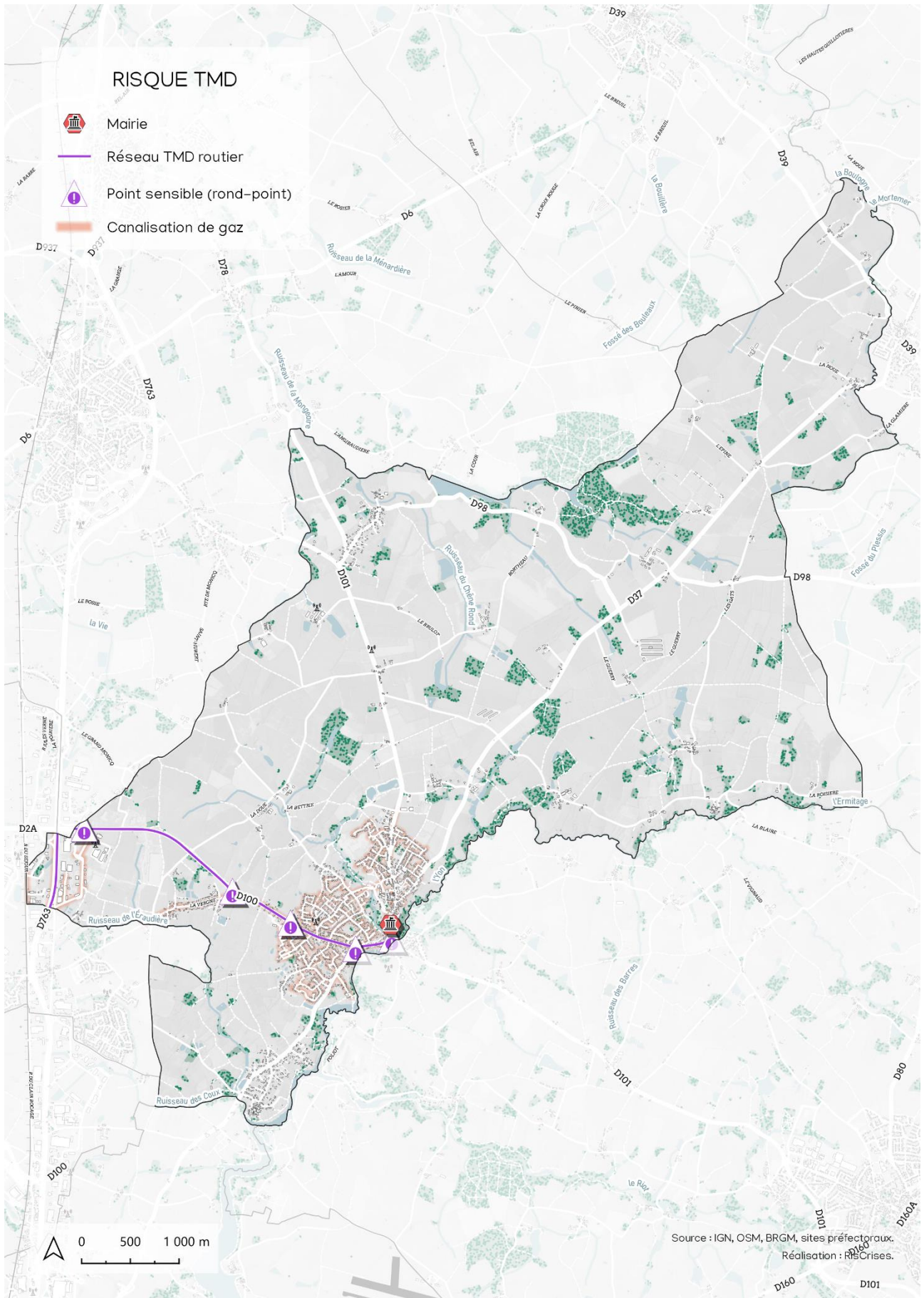
S'INFORMER



COUPER LE GAZ
ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS
À L'ÉCOLE



Carte du risque TMD

Radon

Le radon est un gaz radioactif présent dans le sol de manière naturelle, il est issu de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre. C'est un gaz qui n'a pas de couleur, d'odeur ou de goût et il provient surtout des sous-sols granitiques. Il est reconnu comme cancérigène pour les poumons depuis 1987.

La présence du radon est directement liée à la géologie, c'est pourquoi l'existence de certaines caractéristiques (faille, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peuvent devenir un facteur aggravant en facilitant l'accès du gaz à la surface.

Grâce à la géologie, il est surtout possible de cartographier le risque et donc de déterminer des zones plus sensibles que d'autres.

Dans le département

Le risque potentiel radon est marqué sur une majorité du territoire départemental. Le département a identifié deux secteurs où le potentiel radon est le plus important. Le premier est celui de Mortagne (Pays de Mortagne, Terres de Montaigu). Le second est le secteur de La-Roche-sur-Yon.

Sur la commune

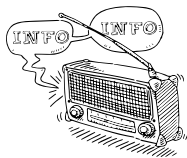
Situé à proximité du secteur de La-Roche-sur-Yon, le potentiel radon est significatif à Dompierre-sur-Yon. La commune se situe notamment en zone 3 sur 3.



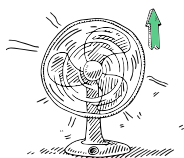
LES BONS RÉFLEXES



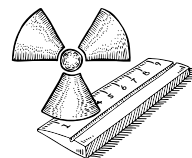
ÉVITER TOUTE FUMÉE À L'INTÉRIEUR



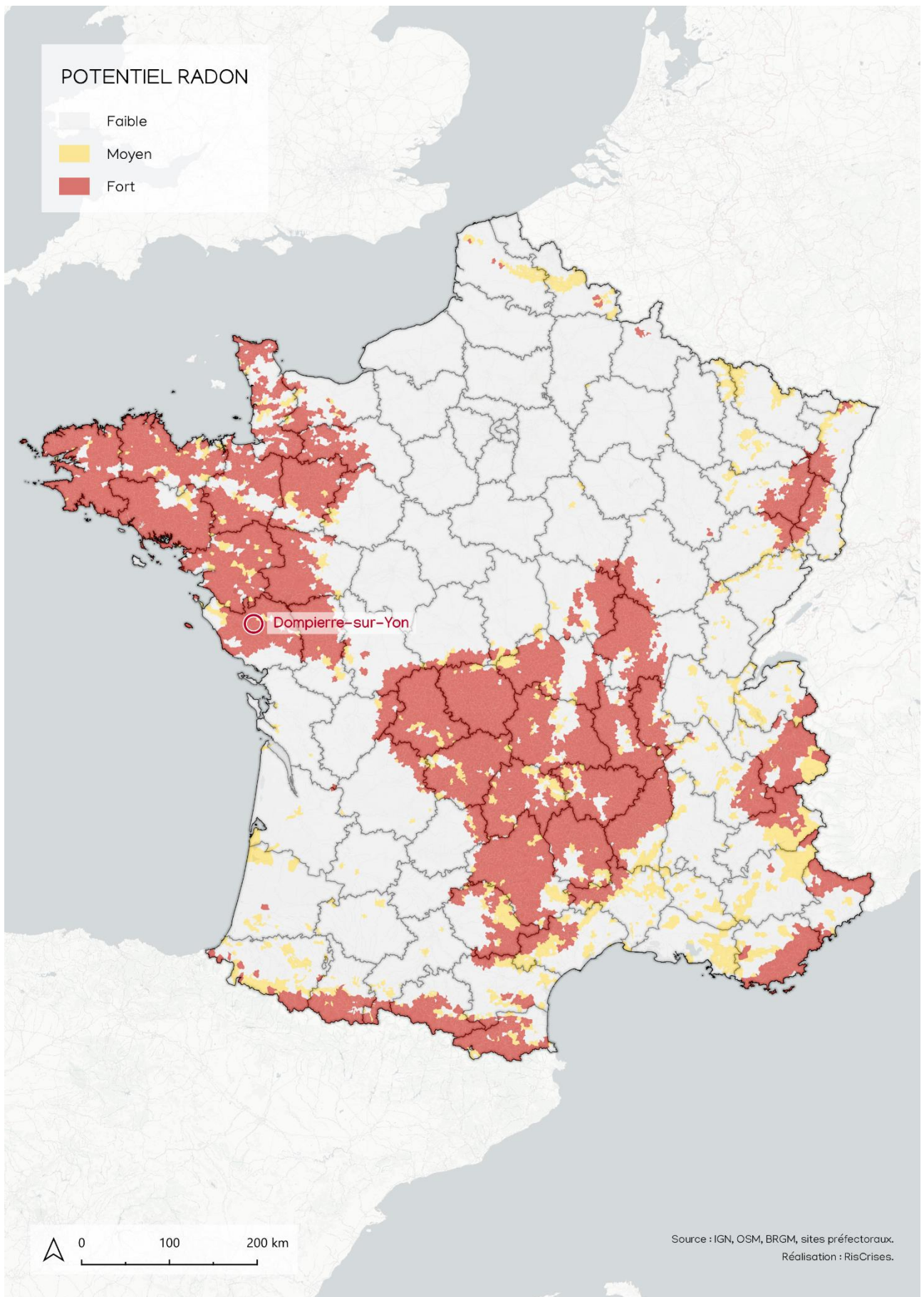
S'INFORMER



AMÉLIORER LES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE



RÉALISER DES MESURES RÉGULIÈRES DE LA CONCENTRATION DE GAZ



Carte du potentiel radon

Nucléaire

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents qui conduisent à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'évènement est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

Il survient lors d'accidents de transport de sources radioactives transportées par voie routière, ferrée ou fluviale. Lors d'utilisations médicales ou industrielles d'éléments, ou lors d'un dysfonctionnement grave au sein d'un site nucléaire.

Dans le département

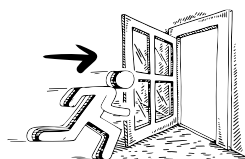
Le département de la Vendée ne localise pas de centrales nucléaires sur son territoire. Les plus proches sont celles de Chinon (Indre-et-Loire), Civaux (Vienne) et du Blayais (Gironde). Le département localise une Installation Nucléaire de Base à Pouzauges mais celle-ci représente un risque d'accident faible étant donné la faible production de déchets nucléaires. Par ailleurs, le département est concerné par le transport de matières radioactives par route liées aux activités médicales ou industrielles.

Sur la commune

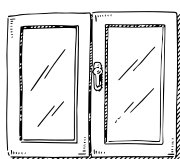
Dompierre-sur-Yon localise aucune installation nucléaire. Néanmoins, la commune est située à 115km de la centrale de Chinon (Indre-et-Loire).



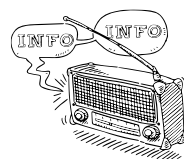
LES BONS RÉFLEXES



RENTREZ DANS UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS, ARRÊTER LA CLIM ET LA VENTILATION



S'INFORMER



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

RISQUE NUCLÉAIRE



Centrale nucléaire



Carte du risque nucléaire

Industriel

Le risque industriel est un évènement qui se produit sur un site industriel. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons : il y a les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Les effets mécaniques liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion. Les effets toxiques, dont la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

Dans le département

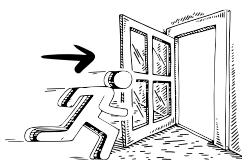
Le département de la Vendée comptabilise trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) seveso seuil haut lesquelles sont soumises à la réalisation d'un Plan de Prévention du Risque Technologique.

Sur la commune

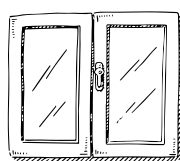
La commune ne compte pas d'installations industrielles soumises au régime seveso. Cependant, quatre ICPE y sont tout de même localisées. D'autres installations industrielles peuvent revêtir un certain risque, correspondant aux usines de compostage et de méthanisation.



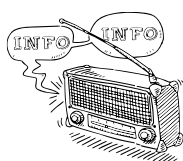
LES BONS RÉFLEXES



RENTREZ DANS UN BÂTIMENT



CALFEUTRER LES AÉRATIONS, ARRÊTER LA CLIM ET LA VENTILATION



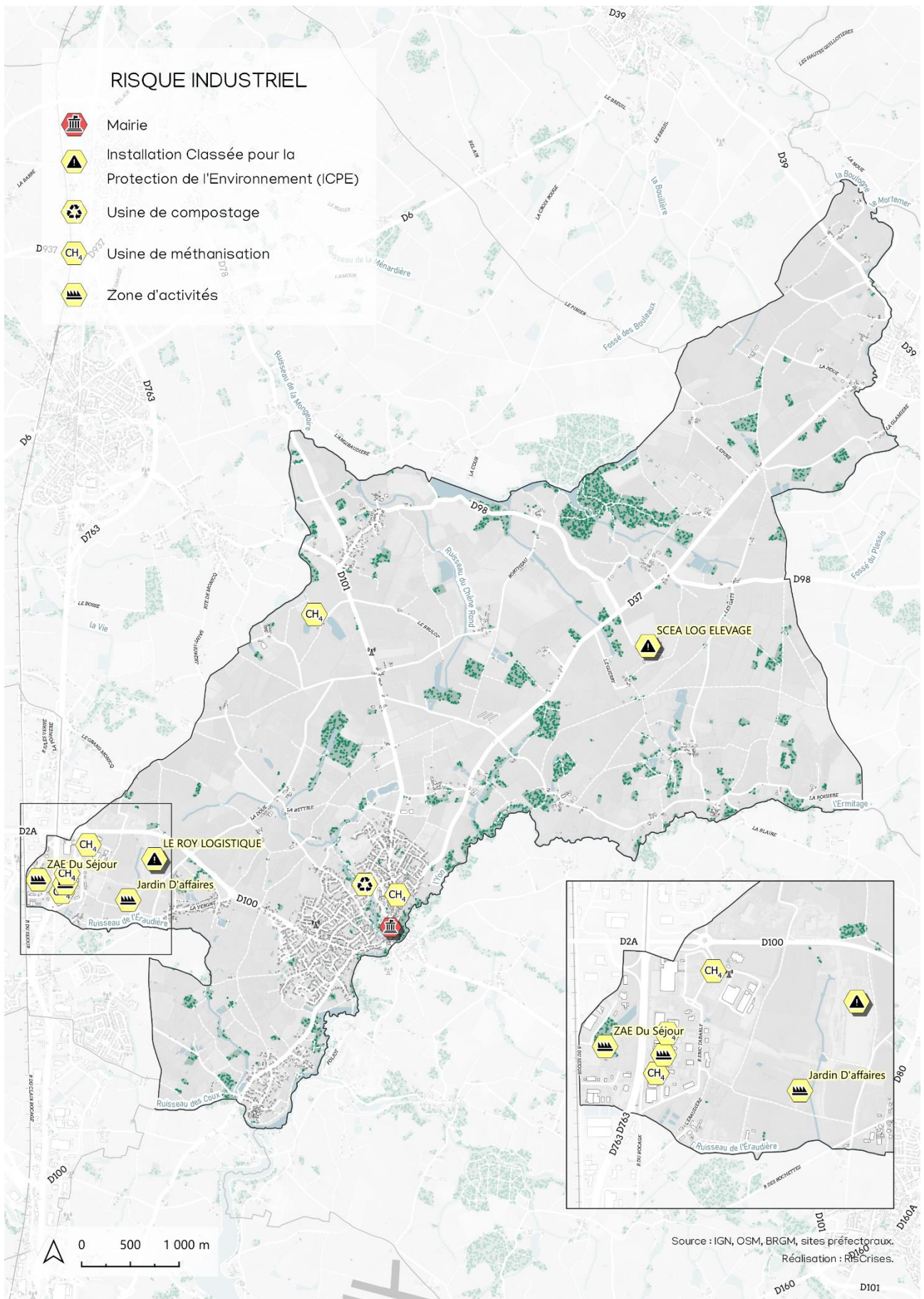
S'INFORMER



COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



LAISSER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



Carte du risque industriel

Les risques sociétaux

Attentat

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyberattaque, attentat à l'explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

Le plan Vigipirate



> VIGILANCE

- + Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.
- + Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

> SÉCURITÉ RENFORCÉE

- + Concerne l'ensemble du territoire, peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité.
- + Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.
- + Pas de limite de temps définie.

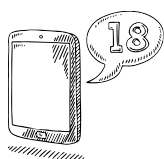
> URGENCE ATTENTAT

- + Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.
- + Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de surattentat.
- + Mesures exceptionnelles d'alerte de la population. Durée limitée à la gestion de crises.

Les compétences de la commune face à un attentat :

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

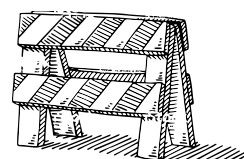
LES BONS RÉFLEXES



ALERTER LES FORCES DE SECOURS (17
OU 18) ET LA MAIRIE



NE PAS LE TOUCHER NI LE
MANIPULER



BALISER L'EMPLACEMENT

Cyberattaque

Une cyber-attaque est une atteinte des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme les téléphones mobiles, les « smartphones » ou les tablettes. Il existe quatre types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage (gouvernement.fr, risques cyber).

> CYBERCRIMINALITÉ

Des attaques peuvent cibler les particuliers, les entreprises et les administrations. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou de les revendre (données bancaires, identifiants, etc.).



> ATTEINTE À L'IMAGE

Lancées à des fins de déstabilisation contre des administrations et des entreprises et régulièrement relayées par les réseaux sociaux, les attaques de déstabilisation sont aujourd'hui fréquentes et généralement peu sophistiquées, faisant appel à des outils et des services disponibles en ligne. De l'exfiltration de données personnelles à l'exploitation de vulnérabilité, elles portent atteinte à l'image de la victime en remplaçant le contenu par des revendications politiques, religieuses, etc.

> ESPIONNAGE

Très ciblées et sophistiquées, les attaques utilisées pour l'espionnage à des fins économiques ou scientifiques sont souvent le fait de groupes structurés et peuvent avoir de lourdes conséquences pour les intérêts nationaux. L'objectif de l'attaquant est de maintenir discrètement son accès le plus longtemps possible afin de capter l'information stratégique en temps voulu.

> SABOTAGE

Le sabotage informatique est le fait de rendre inopérant tout ou partie d'un système d'information d'une organisation via une attaque informatique.



LES BONS RÉFLEXES



VÉRIFIER
L'EXPÉDITEUR
D'UN MESSAGE



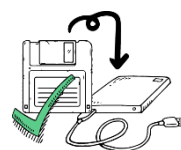
SE MÉFIER DES
PIÈCES JOINTES



NE PAS DIVULGER
D'INFORMATIONS
PERSONNELLES



VÉRIFIER LA
QUALITÉ DE LA
LANGUE



SAUVEGARDER
RÉGULIÈREMENT SUR
SUPPORT EXTERNE



MOTS DE PASSE
COMPLEXES
RENOUVELÉS



FAIRE DES MISES
À JOUR
RÉGULIÈRES

Sanitaire

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, COVID-19...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade), le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours (Gouvernement, prévention des risques majeurs).

Dans le département

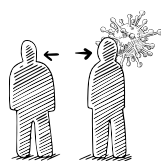
Comme l'ensemble du territoire français, le département de la Vendée peut être concerné par une épidémie plus ou moins importante. L'épidémie de la COVID-19 est celle la plus récente. En terme de circulation virale et d'impact sur le système hospitalier, la Vendée a notamment connu une vague épidémique importante entre janvier et mai 2021.



LES BONS RÉFLEXES



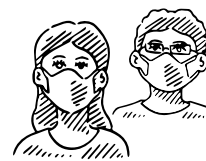
SE LAVÉR LES MAINS
RÉGULIÈREMENT



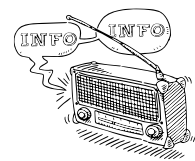
ÉVITER LE CONTACT AVEC
DES PERSONNES MALADES



UTILISER DES MOUCHOIRS
À USAGE UNIQUE



PORTER UN MASQUE SI
NÉCESSAIRE



S'INFORMER



Rupture d'approvisionnement alimentaire

Le risque rupture d'approvisionnement alimentaire pourrait survenir en cas de crise sanitaire, d'une cyberattaque sur les chaînes logistiques, d'un conflit social, d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, etc. Il se caractérise par un dysfonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire existante. De plus, ce risque peut engendrer des complications médicales, notamment chez les personnes plus vulnérables (fragiles, âgées, en situation de handicap, sous traitement médicamenteux, etc.).

La sensibilisation de la population, des services de la collectivité et des services de secours est une première étape de lutte contre le risque de rupture d'approvisionnement à l'échelle du territoire communal. Aussi, la collectivité encourage la création de potagers familiaux et de réserves alimentaires (bocaux principalement). Pour optimiser ces actions et augmenter sa résilience alimentaire, la commune souhaite favoriser les circuits courts, à travers des commerces de proximité basés sur des ventes de produits locaux, mais aussi à travers l'agriculture locale et la création de stocks stratégiques.

La réduction du risque d'approvisionnement alimentaire est favorisée par une gestion en amont d'une potentielle situation de crise. Quelques conseils peuvent permettre de réduire ce risque : constituer des stocks en denrées non périssables et en eau pour subvenir aux besoins du ménage pendant une durée d'au moins une semaine, envisager des solutions alternatives (potagers, jardins partagés, etc.) et créer un maillage local d'acteurs engagés pour la résilience communale. En cas de crise, il sera important de se tenir informé des actions de la municipalité et de participer à sa résilience en fonction de ses moyens disponibles. Après chaque crise, rétablir le stock conseillé sera essentiel.



LES BONS RÉFLEXES



LIMITER SES ACHATS AU STRICT MINIMUM



VEILLER À AVOIR UN STOCK DE DENRÉES NON PÉRISSABLES



CULTIVER UN POTAGER SI POSSIBLE

L'information acquéreur locataire (IAL)

Par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1^{er} juin 2006 :

- Une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier,
- Une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté tout ou une partie de l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

Personnes concernées

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'État ou leurs établissements publics.

Biens concernés

Tout bien immobilier, bâti ou non, quel que soit son usage, situé dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs.

À déclarer

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui-même informé.

Remplir l'état des risques

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

Délai de validité

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.

Comment bien se préparer ?

Élaborer son Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) :

Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et la capacité de réponse face à un évènement.

Chacun peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque qu'il pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

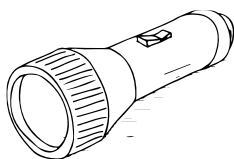
Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population, établies lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Il est possible d'obtenir ce document à la mairie.

Élaborer son kit de sécurité :

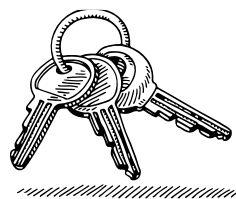
Lors d'une crise, il faut se tenir prêt à faire face en se confinant ou en évacuant et en préparant son « kit de sécurité » :



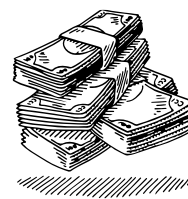
PHOTOCOPIE DES PAPIERS
D'IDENTITÉ



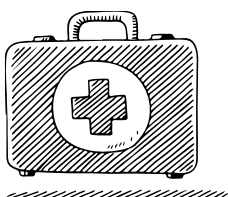
LAMPE DE TORCHE



DOUBLE DES CLÉS DE MAISON ET
DE VOITURE



ARGENT LIQUIDE



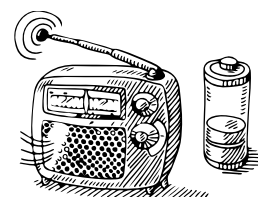
TROUSSE DE SECOURS



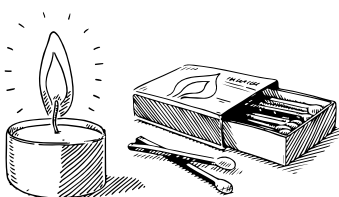
NOURRITURE



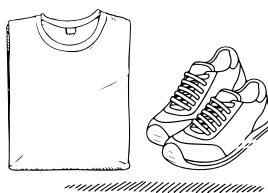
EAU



RADIO ET PILES DE RECHANGE



BOUGIES ET ALLUMETTES



VÊTEMENTS ET CHAUSSURES
DE RECHANGE



CE DICRIM

Comment suis-je alerté ?

Sur la commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte.

Le tocsin

Le tocsin de l'église peut retentir à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

Les réseaux sociaux

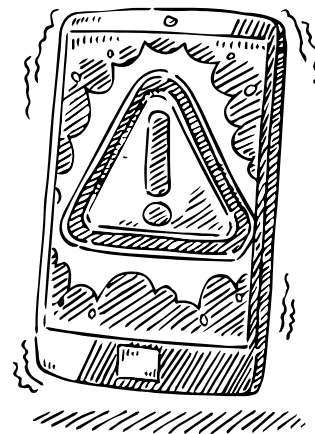
À travers sa page Facebook, la commune est dans la capacité de diffuser des messages d'alerte à la population ainsi que sur l'évolution de la crise et la conduite à tenir.

Facebook de la commune : www.facebook.com/dompierresuryon85

Le site internet

Le site internet peut servir à diffuser les messages d'alerte ainsi que la conduite à tenir. Ils sont diffusés sous forme de bannière.

Site internet de la commune : www.dompierre-sur-yon.fr



Informations utiles

Cette document d'information est disponible à la mairie et sur le site internet de la ville.

Les sites utiles

Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) :

www.vendee.gouv.fr/IMG/pdf/DDRM_de_la_Vendee.pdf

Informations météorologiques : meteofrance.com & vigilance.meteofrance.fr

Portail de la prévention des risques majeurs : www.gouvernement.fr/risques

Mieux connaître les risques sur le territoire : georisques.gouv.fr

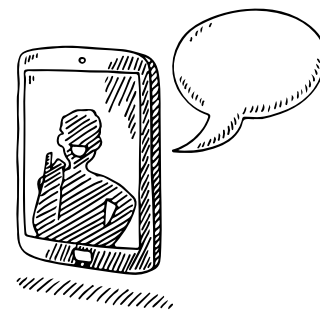
Information nationale sur les crues : vigicrues.gouv.fr

Info route : infotraffic.com

Institut Français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) :
iffo-rme.fr

Les numéros d'urgence

- + Numéro d'urgence européen : **112**
- + Numéro d'urgence pour personnes malentendantes et sourdes : **114**
- + Pompiers : **18**
- + Samu : **15**
- + Police ou gendarmerie : **17**
- + Fréquence radio : **93.2**

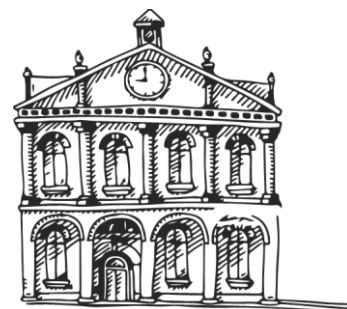


La mairie

Adresse : 20 rue du Vieux Bourg, 85170 Dompierre-sur-Yon

Site internet : www.dompierre-sur-yon.fr

Numéro : 02 51 07 59 08





Rédaction : RisCrises

Relecture : Dompierre-sur-Yon, RisCrises

Édition 2023